



EN MATIÈRE TRANSVERSALE

## III AMÉLIORER L'ÉVALUATION ET LE PILOTAGE DES DISPOSITIFS

### 1 Constats

**A** de trop nombreuses reprises, il n'est pas rendu compte de façon efficace de la richesse du travail mené auprès des familles et des enfants.

Ce constat concerne l'ensemble des services socio-éducatifs. Les rapports annuels d'activités sont souvent hétérogènes, parfois inexistantes. Il peut arriver qu'ils ne permettent aucune mise en perspective de l'activité (évolution pluriannuelle ; comparaison entre services...). Le quantitatif prédomine le plus souvent, laissant parfois trop peu de place au qualitatif et à l'analyse.

Une telle situation rend difficile toute appréciation de la pertinence des actions menées (et donc de l'utilisation des fonds publics), tout réajustement des politiques publiques pour une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant et de sa famille, toute négociation de moyens nouveaux sur des bases objectives...

Elle est également un frein certain à une meilleure connaissance mutuelle aux échanges d'expériences, à la confrontation des vécus...

### 2 Préconisations

---

PRÉCONISATION > 1

**Obtenir des rapports d'activités permettant une meilleure mise en perspective des établissements.**

---

À l'instar des documents produits à la PJJ, il est préconisé que les établissements habilités par le Conseil Général puissent produire chaque année un rapport d'activité standardisé mettant en exergue les éléments clés de leur activité : population accueillie, modalités d'organisation, moyens humains et matériels...

Il est souhaité que ces rapports comportent les données quantitatives et qualitatives significatives de l'activité des établissements, permettant une mise en perspective de cette activité et laissant une large place à l'analyse et aux commentaires.

Ces éléments feront, chaque année, l'objet d'une analyse partagée avec l'ensemble des établissements.

Une solution informatique leur sera proposée à cet effet, la trame du rapport d'activité produite au sein du groupe de travail pouvant servir de support à l'organisation d'une consultation par le Conseil Général.

*Pilote : Conseil Général et PJJ.*

*Principaux partenaires : Conseil Général, Représentants des établissements.*

*Echéance : janvier 2007 pour la collecte d'informations standardisées.*



## PRÉCONISATION > 2

### Créer une dynamique de réflexion et de suivi du schéma

#### ■ Transformer le Comité de Pilotage en instance de suivi

Il est souhaité que le Comité de pilotage, créé dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental, puisse devenir une instance régulière d'animation du dispositif de protection de l'enfance dans le Haut-Rhin, c'est à dire une instance de concertation mais surtout d'évaluation et de régulation des actions mises en œuvre selon les modalités suivantes :

- ⊕ présentation des évolutions significatives au sein des services, des projets, des études...
- ⊕ évaluation de l'exécution du schéma de l'enfance mais aussi, le cas échéant, la formulation de propositions complémentaires ou alternatives.

Son action sera complétée par celle de groupes de travail thématiques, créés en fonction des besoins et associant des acteurs de terrain, qui auront notamment pour mission d'aider à finaliser les préconisations du présent schéma.

#### ■ Créer une Conférence Départementale de la Protection de l'Enfance

En outre, le présent schéma insiste sur la nécessité d'organiser le débat par la création d'une Conférence Départementale de la Protection de l'Enfance, co-présidée par le Conseil Général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, afin de permettre les échanges d'expériences et de point de vue ainsi que l'actualisation et l'enrichissement de l'analyse partagée sur la protection de l'enfance dans le Département.

*Pilote : Conseil Général et PJJ / Acteurs : les membres du COPIL devenu instance de suivi / La conférence départementale sera ouverte à tous les acteurs de la Protection de l'Enfance / Calendrier de mise en œuvre : ces instances se réuniraient au moins une fois par an*

## PRÉCONISATION > 3

### Promouvoir une politique d'évaluation

Il est préconisé que les acteurs de la protection de l'enfance dans le Haut-Rhin généralisent ou optimisent l'évaluation de leurs actions pour acquérir, in fine, une réelle culture de démarche qualité et d'auto évaluation.

Une telle évaluation pourra notamment prendre appui sur les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 mais, également, sur les nombreux textes et expériences d'évaluation des politiques publiques.

Sont notamment souhaités :

- ⊕ l'élaboration d'un référentiel permettant l'évaluation de chaque action proposée dans le schéma. Il s'agit de mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des différentes actions sur le territoire au regard de quelques critères pré-définis : la participation et le degré de satisfaction des usagers, la lisibilité/l'identification de l'action sur le territoire, la durée de l'action (ponctuelle ou pérenne – sans que la durée ne soit un critère d'efficacité), le partenariat sollicité/développé, la déclinaison de l'action sur un autre territoire...
- ⊕ le renforcement de la connaissance de l'activité des maisons d'enfants à caractère social et foyers habilités justice et des publics accueillis se fera annuellement sur la base de l'outil élaboré par le groupe de travail « le pilotage et l'évaluation de l'accueil institutionnel » (Cf préconisation 1 en page 86),
- ⊕ une meilleure connaissance des enfants signalés à la justice (Cf préconisation 1 en page 86) et, plus généralement, une connaissance affinée des enfants pris en charge par les différents services dans le Département (sur la base de tableaux de bord en cours d'élaboration à l'ASE, études plus spécifiques réalisées par l'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale...).

En tout état de cause, l'évaluation devra être :

- ⊕ intégrée aux préconisations et permanente,
- ⊕ réalisée au besoin au regard d'un cahier des charges écrit (objectifs, acteurs, méthode, calendrier valorisation de l'évaluation...),
- ⊕ synthétique, c'est à dire retenant les éléments quantitatifs et qualitatifs les plus significatifs, mais laissant une place à l'analyse et au commentaire,
- ⊕ participative, avec l'implication effective de l'ensemble des acteurs concernés, et partagée (Cf préconisation 1 en page 86).

*Pilote : Conseil Général et PJJ / Principaux acteurs : OHRAS, ASE, services de la PJJ (pour les actions en partenariat), circonscriptions d'actions médico-sociales, maisons d'enfants à caractère social, association de travailleuses familiales / Echéance : décembre 2006.*